

COMPTE RENDU SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2021

Date de Convocation
16 juillet 2021

Le lundi 19 juillet 2021 à 19 heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Madame Martine QUIGNARD maire

Date d’Affichage
16 juillet 2021

Etaient présents : Véronique Allot, ; Valérie Bejottes Bruno Bénitah, Laurence Chami, Nathalie Hugault, Martine Jouvençon, Mathieu Lemonnier, Valeira Pereira, Martine Quignard, Joël Sabourin, Jean-Pierre Valon, formant la majorité des membres en exercice

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents 11
Votants 15 :

Absents excusés :

Mélanie Desdoits et Valérie Saint Mleux ayant donné pouvoir à Laurence Chami, Valérie Béjottes ayant donné pouvoir à Evelyne Garat, Antoine Vey ayant donné pouvoir à Nathalie Hugault

Secrétaire de séance : Mathieu Lemonnier

En amont du Conseil municipal Madame le maire indique que la commune de Oinville sur Montcient nous vendra 15 pupitres et 15 chaises pour aménager la nouvelle classe. Le prix unitaire (chaise et table) est de 20 €.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- Délibérations relatives au règlement à l'amiable du litige avec la famille Nogrette concernant l'abribus des bonnes joies et de la vente de la parcelle 307

Le quorum étant réuni, Madame le maire ouvre la séance à 19h15 et propose Mathieu Lemonnier secrétaire de séance. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Délibération n°2021-021- relative à l'urgence de la tenue d'un conseil municipal extraordinaire

Madame le Maire explique aux membres du Conseil la nécessité de tenir cette séance extraordinaire du Conseil municipal afin de statuer sur la demande d'achat de la parcelle 307 située aux bonnes joies par la famille Nogrette qui s'engage à cesser tout recours contre le permis de construire de l'abribus suite à cette session.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** la proposition de Madame le maire

Délibération n°2021-022- relative à la cession de la parcelle E307 aux bonnes joies

Madame le maire rappelle au Conseil municipal qu'un recours a été déposé au tribunal administratif concernant le permis de construire de l'abribus, envisagé, aux Bonnes Joies. Comme convenu lors du Conseil municipal du 28 juin 2021, les adjoints et Mesdames Garat et Hugault ont rencontré la famille Nogrette (Madame et son fils Denis) dans l'objectif de trouver une solution amiable à ce conflit. Monsieur Nogrette a confirmé par courrier recommandé arrivé le 19 juillet (copie jointe à la délibération) qu'ils cesseraient tout recours (instance déposée au TA de Versailles sous le N°2103922 au nom de Denis, Pierre et Jacqueline Nogrette), dès qu'ils auraient obtenu la restitution de la parcelle cadastrée E307 d'une superficie de 64 m2 en zone AV (agricole valorisée) Il a été proposé verbalement que le montant de cette cession serait de 150 € et que les frais de notaire et de géomètre seraient à la charge de l'acheteur. La commune adressera un courrier de réponse à la famille Nogrette et confirmera ses propositions relatives au montant de la cession. Copie de la parcelle E307 jointe à la présente délibération

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DONNE** un avis favorable à la vente de la parcelle E 307 dans les conditions précédemment évoquées
- **CHARGE** le maire ou son représentant d'effectuer les démarches auprès du notaire (Maître Declety à Mantes) pour la vente de la dite parcelle
- **CHARGE** le maire ou son représentant d'effectuer les démarches auprès de maître Piquet (avocate) pour garantir la sécurité juridique des écrits relatifs à ce litige
- **DIT** que la déclaration de ce litige a été faite auprès de notre assureur GROUPAMA le 17 mai 2021 et que ce dernier peut prendre en charge, les frais, jusqu'à hauteur de 2 000 €
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2021 (dépenses imprévues)

La séance est levée à 20h15.

Martine QUIGNARD
Maire de Lainville-en-Vexin

